COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 22 février 2019

Aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau : le préfet a signé l'arrêté fixant la limitation de vitesse à 70km/h sur l'A480

Conformément aux engagements pris à l'égard des élus lors du comité de pilotage du 11 janvier 2019, et annoncés lors de la conférence de presse du 15 février dernier, Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère, a signé hier l'arrêté limitant à 70 km/h la vitesse maximale autorisée sur l'A480 entre les diffuseurs « Vercors » et « Louise Michel ».

Cette mesure fait suite à la demande unanime du Président de la Métropole, du Maire de Grenoble et des maires des autres communes riveraines que sont Echirolles, Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins, et du Président du SMTC. Elle vise à améliorer la qualité de vie des habitants à l'occasion du réaménagement de l'échangeur du Rondeau et de l'A480.

Elle s'inscrit aussi dans une volonté partagée de l'Etat et des collectivités territoriales d'amélioration de la sécurité routière ainsi que de réduction des nuisances sonores et des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

C'est ainsi une intention de plus qui est traduite en actes dans le cadre de ce projet, illustrant une volonté partagée de concilier apaisement et fluidité, c'est-à-dire également l'intérêt des usagers et des riverains, comme le sera prochainement l'engagement d'expérimentation d'une voie réservée au covoiturage entre la barrière de péage de Voreppe et la bifurcation entre l'A48 et l'A480.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture 04 76 60 48 05 pref-communication@isere.gouv.fr



Annexe : carte représentant la section de 3,4 km entre les diffuseurs Vercors et Louise Michel

